Assemblée Générale de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel mardi 12 juillet 2011

<u>Délégués présents</u>: Mesdames et Messieurs MARTIN G. MASSY J., LEROUX F., MARTIN P., BRAUD D., DUBREUIL A., RONDIER D., TABUTIN M., LECLERC C., JOULAUD C., FANTINET R., BOURICAT G., COUTURIER D., BOURDUT C., PENAUD J.P., PORTIER P., LHOPITEAU A., MAUGENEST G., COFFIN D., DESAGES H., MERVAUX M.P., AUBERGER M., DUBREUIL J.C., PHILIPPON A., MOREL M.T., BULCOURT C., BOUCHAUVEAU M., RAFFINAT P., DUMONTET J.M., MALLET B. <u>Délégués excusés</u>: ABRANOWITCH S., RENAUDET L., COLIN T., DUMONTET B., PIGEON A., MILLOT G., PETIT E.,

L'ordre du jour était le suivant :

- ✓ Renouvellement du contrat de Nathalie ROUYAT
- ✓ Zone d'Activités d'Huriel : projet d'acquisition d'une parcelle par le Syndicat de Production des Eaux du Cher
- ✓ Projet d'installation d'une antenne des Restaurants du Cœur à Huriel avec la création d'un jardin
- ✓ Nouveau règlement d'Anim'canton
- ✓ Choix de l'entreprise pour l'étude des sols dans la ZAC de Souvol
- ✓ Point sur les travaux de l'écogîte
- ✓ Ouestions diverses

Renouvellement du contrat de Nathalie ROUYAT

Plusieurs hypothèses se présentent :

- ✓ prolongement avec des contrats de3 et 6 mois liés à un besoin saisonnier ou à un besoin occasionnel (textes de référence : la loi du 26 janvier 1984 et le décret du 15 février 1986),
- ✓ contrat à temps partiel de 17h30 renouvelable par reconduction expresse,
- ✓ titularisation avec un an de stage préalable

Le Conseil Communautaire, considérant que :

- le poste occupé par Nathalie ROUYAT est aujourd'hui indispensable au fonctionnement de la Communauté de Communes notamment au niveau de l'entretien et du balisage des sentiers de randonnées,
- que Nathalie ROUYAT est un agent très polyvalent capable à la fois de faire de l'accueil de public, des travaux de maçonnerie, d'entretien de bâtiments ou d'espaces verts.

décide avec 27 voix pour et 3 abstentions de la recruter comme stagiaire de la fonction publique territoriale pendant un an avant sa titularisation définitive.

Zone d'activités d'Huriel

Les responsables du Syndicat de Production des Eaux du Cher ont fait part de leur souhait d'acquérir un terrain sur la zone des Richardes à Huriel pour y installer leurs bureaux. Le lot n°6 d'une surface de 986 m² leur conviendrait. Ils demandent par ailleurs l'autorisation d'implanter un algeco sur la bande de 8 m de largeur attenante au terrain durant la durée des travaux.

Le Conseil Communautaire accepte le principe de cette vente au prix de 4,50 € le m² et autorise le SPEC à poser un algeco durant la durée des travaux sur la bande de 8 m attenante au terrain.

Implantation d'une antenne des restaurants du cœur à Huriel avec création d'un jardin social

Le Président explique qu'au cours des derniers mois il a rencontré de plus en plus de personnes très démunies sur le territoire. Dans le même temps, il constate que ces personnes ont difficilement accès aux Restaurants du Cœur dont la plus proche implantation est à Domérat.

Alain FAUCHER, Président de cette association, serait tout à fait d'accord pour alimenter une antenne sur Huriel. Elle devra comporter un bureau et une pièce pour la distribution des denrées (une demi journée par semaine).

Le Président indique que les locaux du RSP pourraient recevoir cette antenne à la condition d'y adjoindre une petite construction pour entreposer et conserver les aliments. Ces travaux pourront être réalisés en régie par le personnel du service environnement. Il conviendra également de trouver une équipe de bénévoles très motivée.

Dans le même temps, il propose de réfléchir à la mise en place d'un jardin potager tenu par 2 ou 3 personnes en Contrat Aidé dont le produit ira d'une part aux personnes les plus démunies du canton et d'autre part à la vente soit pour les cantines scolaires du territoire soit sous la forme de panier hebdomadaire. L'objectif serait qu'à l'issue d'une période d'environ 3 ans, le jardin puisse s'autofinancer et permettre de pérenniser l'emploi d'au moins deux personnes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir discuté, se déclare favorable à l'implantation d'une antenne des Restaurants du Cœur à compter de l'automne 2011. La commission suivante est désignée pour travailler sur le projet :

- M.P. Mervaux
- A. Philippon
- M.T. Morel
- H. Desages
- A. Lhopiteau
- C. Bulcourt
- M. Tabutin

Nouveau règlement d'Anim'canton

Lors de la dernière Assemblée Générale, il avait été évoqué la nécessité de revoir le règlement du dispositif Anim'canton car certaines associations sollicitent des subventions pour leurs manifestations alors qu'elles sont déjà largement bénéficitaires.

En conséquence, le groupe de travail s'est réuni et propose qu'a compter de l'année 2012 les demandes comprennent les éléments suivants :

- un justificatif de l'intérêt intercommunal avec un argumentaire détaillé de l'impact sur le territoire, le public attendu et les animations prévues,
- un budget prévisionnel détaillé qui comprendra les dépenses mais aussi les recettes attendues (subventions, billeterie, etc)
- une copie des comptes du dernier budget de l'association (bilan et compte de l'année n-1),
- les demandes devront être déposées avant le 15 mars de l'année en cours et trois mois avant le déroulement de la manifestation.
- le concours de la Communauté de Communes devra apparaître clairement dans tous les documents promotionnels liés à l'opération.

Le Conseil Communautaire valide ce nouveau règlement.

Choix de l'entreprise sur l'étude de sol

3 propositions ont été faites

✓ ETI Environnement :

- devis général pour la zone : 2 386,02 € TTC
- devis pour l'atelier : 3 271,06 € TTC
5 657,08 € TTC

✓ Géocentre :

- étude pour l'atelier (avec prédimensionnement) et pour les autres lots :

5 867,57 € TTC

✓ Hydrogeotechnique centre :

- devis général pour la zone : 2 489,34 € TTC
- devis pour l'atelier : 1 882,79 € TTC
4 372,13 € TTC

Le Conseil Communautaire décide de retenir la proposition de l'entreprise Hydrogeotechnique

Point sur les travaux de l'écogîte

Les travaux n'ont pas encore démarré, seul le traçage au sol a été effectué.

Questions diverses

✓ Augmentation des tarifs de la SOGIREST

Le contrat de la SOGIREST a été reconduit tacitement pour un an mais une augmentation des tarifs est en cours à partir du 1^{er} août 2011.

Le Conseil Communautaire considérant la hausse du prix des carburants décide de répercuter cette hausse au moins de septembre qui interviendra de la façon suivante :

- Menu fixé à l'avance :

Canton:

Achat : $4,87 \in TTC$ Revente : $6,96 \in TTC$ Augmentation : $0,15 \in$ $7,11 \in TTC$

Hors Canton:

Achat : $4,87 \in TTC$ Revente : $7,82 \in TTC$ Augmentation : $0,17 \in$ $7,99 \in TTC$

- Menu à la carte :

Canton:

Achat : $5,29 \in TTC$ Revente : $7,28 \in TTC$ Augmentation : $0,16 \in$ $7,44 \in TTC$

Hors canton:

Achat: $5,29 \in TTC$ Revente: $8,17 \in TTC$ Augmentation : 0.18 € 8,35 € TTC

- Repas du soir :

viande + légumes 3,29 € TTC (prix inchangé) légumes seuls 1,03 € TTC (prix inchangé)

✓ Problème de l'hôpital de Montluçon

Monsieur BOURICAT fait lecture d'une délibération prise par la commune d'Huriel portant sur la défense et le maintien des services offerts par le centre hospitalier de Montluçon. Il propose que la Communauté de Communes prenne une délibération pour apporter également son soutien.

Certains délégués, faisant remarquer que faute de précision sur les difficultés réelles de l'hôpital, il conviendrait de prendre une délibération générale soutenant le maintien des services rendus. Une proposition de délibération sera adressée à tous les délégués communautaires.

✓ Etude sur les économies d'énergie dans les bâtiments communaux

Ce problème sera vu lors de la prochaine assemblée générale car le recensement est aujourd'hui fait.

✓ Point sur la réunion sur l'intercommunalité

Michel TABUTIN présente le cadre d'évolution de l'intercommunalité tel qu'il est appréhendé aujourd'hui par les services de l'Etat. Une refonte de la carte intercommunale est en cours avec une disparition des Communautés de Communes de moins de 5 000 habitants. Sur le département de l'Allier, sont concernés les secteurs de Marcillat en Combraille et de Lurcy Lévy.

D'autre part quelques Communautés de Communes se trouvent en difficulté du fait du souhait de certaines communes de rallier d'autres territoires : ex de Cosne d'Allier qui envisage de quitter la Communauté de Communes de Montmarault.

Le Conseil Général a mandaté un géographe Jean Paul DIRY pour réfléchir "autrement" sur la carte de l'Allier et notamment en terme de bassin de vie. La réflexion se poursuit donc actuellement et les élus seront informés des évolutions possibles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. La prochaine Assemblée Générale aura lieu le 12 septembre à 18 H 00 à Chambérat.